

M. xxxx, Maire de xxxx, accueille les participants et ouvre la séance à 19h35. En préambule, il excuse l'absence de Mme xxx et de M. xxx, Conseillers municipaux qui, retenus en séance de commissions réunies, n'ont malheureusement pas pu être présents ce soir.

M. xxx informe que c'est à la suite d'une succession d'événements fâcheux que M. xxx, Secrétaire général de la xxx, lui a demandé d'organiser cette réunion. Il a en outre pris connaissance avec regret des lettres de démission de trois des membres du comité. Après un bref rappel des faits qui ont jalonné le début de la réorganisation au sein de l'association, il cède la parole à M. xxx.

Celui-ci explique qu'afin de permettre la poursuite du processus de réorganisation, le Bureau de xxx, alerté par les entraves répétées à la démarche de remise à flot de l'association, a demandé au Secrétariat général de rencontrer les différents protagonistes pour se faire une idée plus précise des causes du dysfonctionnement actuellement constaté au sein de l'association.

Aucun a priori ne devant interférer dans le processus prévu notamment par les statuts du personnel, toutes les parties concernées seront préalablement entendues avant que le Bureau ne statue et prenne les décisions qui s'imposent. Cela a déjà été le cas pour MM. xxx et xxx.

M. xxx précise en outre que les membres du comité de l'association qui n'ont pu être présents ce soir seront, tout comme les membres du personnel ainsi que les deux Conseillers municipaux, également consultés pour connaître leur perception de la situation. Enfin, un nouveau rendez-vous est prévu avec M. xxx en présence de son Conseiller juridique, le 7 mars, à la suite duquel le Bureau prendra une décision. M. xxx ajoute qu'aucune hypothèse ne sera exclue pour permettre à l'association de retrouver la sérénité nécessaire à son bon fonctionnement.

M. xxx procède ensuite à un tour de table en donnant, à chaque intervenant, la possibilité de s'exprimer librement sur ses impressions et la manière dont il envisage l'avenir de l'association. Toutes les interventions sont consignées au travers des points suivants :

...

Après avoir écouté attentivement les différentes interventions, M. xxx apporte quelques précisions et éléments de réponses à certaines interrogations des membres du Comité. Il explique notamment que la xxx n'est pas restée indifférente et impassible. Malheureusement, durant ces nombreuses années, elle n'a jamais été informée des dysfonctionnements qui ont commencé à être connus, il y a un peu moins de deux ans.

A la fin de l'année 2001, période à laquelle un signal d'alarme clair avait été lancé en direction de la xxx, une supervision a été mise en place dans le respect d'une procédure spécifique à la gestion des ressources humaines. Dans l'intervalle, a également été mise sur pied une commission de réorganisation qui a entrepris un important travail d'étude et a élaboré des recommandations, le tout consigné dans un rapport disponible sur demande.